

HABILLEMENT
CUIRS
TEXTILES

CFDT

N° 220 - Décembre 1968

HA - CUI - TEX

26, rue Montholon, Paris (IX^e)

SOMMAIRE

- ◆ Haro sur le baudet
- ◆ Vie fédérale
- ◆ Editorial
- ◆ Vérité sur les salaires
- ◆ Un exemple à suivre
- ◆ Intervention de Jean Maire
- ◆ Interventions du président de notre fédération internationale et des délégations étrangères

HA - CUI - TEX

21^{me} ANNEE — NOUVELLE SERIE
Publication mensuelle

★
Le numéro : 0,70 F
Abonnement annuel : 5 F (10 numéros)
au C.C.P. HA - CUI - TEX Paris 22-202-24

★
Rédaction, Administration :
26, rue Montholon, Paris IX*

FEDERATION DES INDUSTRIES DU TEXTILE,
DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR C.F.D.T. (c.f.t.c.)

Téléphone 878-91-03

526-63-09

Postes 461 - 462 - 463

★
Pour les changements d'adresse, joindre la dernière bande et 0,60 F.

HA. CUI. TEX. aux syndicats et sections

Chaque mois, nous adressons des Bulletins "HA-CUI-TEX aux syndicats et sections" aux secrétaires correspondants de sections.

Parfois, il est commun à toutes les branches, d'où, le titre « Inter-Branches », ou s'adresse seulement à une branche, ou une sous-branche. Durant la 2^{me} quinzaine d'octobre et en novembre, il a été envoyé aux **secrétaires correspondants** de sections.

- **Inter-Branches** - 15 octobre
— Spécial après Congrès.
- **Chaussures** - 16 octobre
— Préparation réunion paritaire nationale du 28 octobre.
- **Cuirs et Peaux** - 23 octobre
— Compte rendu de l'ensemble des commissions paritaires et plus spécialement de celle de la Chaussure du 21 octobre, avec des consignes.
- **Cuirs et Peaux** - 31 octobre
— Préparation de la session de branche.
- **Habillement** - 31 octobre
— Préparation de la session branche.
- **Inter-Branches** - 20 novembre
— Spécial droit syndical pour mener l'action, afin d'imposer au Parlement une meilleure loi pour la liberté syndicale dans l'entreprise, avec le sommaire suivant :
 - Faut-il recommencer ?
 - Le Gouvernement se fout de nous !
 - Communiqué confédéral
 - Consignes d'action
 - Schéma de prise de parole
 - Projet de lettre aux députés
 - Affichettes sur le droit syndical.

Ces bulletins adressés aux correspondants de sections, doivent être **discutés en équipes de militants**. La section doit examiner ce qui est demandé et décider ce qu'elle fera.

LE SYNDICALISME EFFICACE EST UN TRAVAIL D'EQUIPE

Un militant qui lit en vaut deux dans l'action

Présenter un choix de livres est toujours difficile et souvent partial. L'important est de s'informer, de réagir et ne pas tout prendre pour argent comptant.

D'abord, il faut lire la presse confédérale. Mais il faut aussi lire le plus souvent possible des journaux sérieux comme "Le Monde", "Combat", "Témoignage Chrétien", "Le Nouvel Observateur", etc... établir des rotations par équipes pour amortir les coûts.

Il faut aussi s'attaquer aux bouquins. La lecture attentive est un excellent moyen de se confronter avec soi-même, de se mettre en cause... C'est aussi l'occasion de s'affronter, d'échanger entre camarades ou adversaires.

◆ 1) POUR REFLECHIR

LA CONQUETE DES POUVOIRS.

Seuil : 15,00 F.
Gilles MARTINET.

Socialisme et démocratie sont-ils compatibles ? Des journées de mai à PRAGUES, en passant par l'auto-gestion Yougoslave.

LE SOCIALISME DIFFICILE

Seuil : 15,00 F.
André GORZ.

◆ 2) POUR S'INFORMER SÉRIEUSEMENT

LE SYNDICALISME DANS L'ENTREPRISE.

Edition Seuil - Collection-Société : 6,00 F.
Hubert LESIRE-OGREL.

◆ 3) CONNAITRE L'HISTOIRE DE LA CLASSE OUVRIERE

HISTOIRE DU MONDE OUVRIER.

Edition Maspéro : 6,15 F.
W. ABENDROTH.

CLEMENCEAU BRISEUR DE GREVES.

Editions JULLIARD - Archives : 6,15 F.
A. KRIEGEL.

Les idées ne sont pas gratuites. Elles sont déjà ACTION. Mais pour mener avec les travailleurs une action efficace, faire avancer le pouvoir ouvrier, la liberté et la responsabilité des travailleurs, il faut réfléchir, se détendre, se nourrir avant et après l'action.

En bref, faire marcher ses « méninges » seul et en équipe. Faites vos commandes à la librairie confédérale, il y a des remises aux syndiqués.

Pensez à les offrir ou à vous les faire offrir pour les fêtes de fin d'année.

JUIN 1936.

Edition JULLIARD - Archives : 6,15 F.
G. LEFRAINC.

◆ 4) DE BONS ROMANS LES MANDARINS.

Livre de poche - 2 tomes - Le volume : 5 F.
Simone de BEAUVOIR.

LE BRAVE SOLDAT CHVEIK.

Livre de poche - 1 tome : 3 F.
J. HASK.

L'ECUME DES JOURS.

Collection 10 × 18 : 6,80 F.
B. VIAN.

LES RAISINS DE LA COLERE.

Livre de poche : 4 F.
J. STEINBERK.

ELISE OU LA VRAIE VIE

Edition DENOEL : 15,45 F.
C. ETCHEVELLY.

GERMINAL.

E. ZOLA. Livre de poche : 4 F.

◆ 5) DE LA DETENTE

FANTASIA CHEZ LES PLOUES.

Livre de poche : 3 F.
J. EASTWOD.

BAS LES MASQUES.

Poche Noire : 3 F.
Toutes les rééditions de policier dans la série de Poche Noire : 3 F.

SOMMAIRE

- ◆ Haro sur le baudet
- ◆ Vie fédérale
- ◆ Editorial
- ◆ Vérité sur les salaires
- ◆ Un exemple à suivre
- ◆ Intervention de Jean Maire
- ◆ Interventions du président
de notre fédération internationale
et des délégations étrangères

HA - CUI - TEX

21^{me} ANNEE — NOUVELLE SERIE

Publication mensuelle



Le numéro : 0,70 F

Abonnement annuel : 5 F (10 numéros)
au C.C.P. HA - CUI - TEX Paris 22-202-24



Rédaction, Administration :
26, rue Montholon, Paris IX*

FEDERATION DES INDUSTRIES DU TEXTILE,
DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR C.F.D.T. (c.f.t.c.)

Téléphone 878-91-03

526-63-09

Postes 461 - 462 - 463



Pour les changements d'adresse, joindre la dernière
bande et 0,60 F.

A propos d'une émission télévisée

Dans le cadre de l'émission mensuelle d'Eliane VICTOR, intitulée « Les Femmes aussi », Jacques KRIER et son équipe nous donnaient le lundi 18 novembre une émission remarquable, qui nous concerne tous et toutes au plus haut point.

Si nous reprochons souvent à l'O.R.T.F. son information tronquée et ses mauvaises émissions, nous n'en sommes que plus à l'aise pour dire ce que nous pensons d'une émission aussi bonne qu'exceptionnelle.

Il faut dire que « Les femmes aussi » nous ont habitué à de bonnes émissions, mais que rarement, le problème social était vraiment posé et c'était notre principal reproche à ces émissions.

Certes, l'aspect social a été parfois abordé et tous ceux qui ont vu « Les matinales » de Jacques KRIER s'en souviennent, tellement cette émission fit choc en novembre 1967. Il y a deux mois, c'était « Les intérimaires » et là, les problèmes d'emploi des travailleuses étaient posés.

Mais le lundi 18 novembre avec l'émission « Une femme égale un homme? », on peut dire que le but de l'émission qui est de présenter des situations, fut atteint, car les véritables problèmes étaient réellement posés.

C'est l'égalité de la femme au travail et dans la société qui était en cause, que ce soit en matière d'enseignement général, de formation professionnelle, de salaires ou de promotion.

Le problème ne se limitait pas à la France et nous avons vu des situations en Italie, en Allemagne, en Angleterre et en Belgique avec l'historique, évidemment résumé, de la grève des travailleuses d'Herstal commencée le 16 février 1966, et qui devait durer 12 semaines pour obtenir l'égalité des salaires.

Pris sur le vif, il est à noter aussi que nous avons vu les patrons sous leur vrai jour...

Nous avons savouré les réactions, les réflexions et la simplicité des ouvrières et des ouvriers qui étaient interviewés.

Nous souhaitons qu'une autre émission soit consacrée aux conditions de travail particulières qui sont faites aux travailleuses : salaires au rendement, discipline, etc...

Si les émissions montrent les problèmes, c'est aux travailleurs de lutter pour faire aboutir les revendications.

Mais cette émission renforce notre volonté et nous donne des arguments pour défendre les nombreuses travailleuses de nos industries habillement, cuirs et textiles.

Cette revendication d'égalité a été à nouveau confirmée par notre Congrès de ST-ETIENNE en octobre et reproduite dans le manifeste.

EGALITE POUR LES FEMMES :

Formation professionnelle, qualifications, salaires...

Et nous sommes décidés à agir quotidiennement, dans les entreprises et à tous les niveaux, avec les travailleurs et les travailleuses, pour faire aboutir cette revendication.

Les travailleurs sont aussi des citoyens

Mais pour être électeur, il faut être inscrit sur les listes électorales politiques.

La révision des listes électorales vient de commencer. Les demandes d'inscriptions sont reçues dans les mairies jusqu'au **10 décembre prochain**.

A ce propos, rappelons que l'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour tous les Français ayant atteint 21 ans.

Les personnes remplissant les conditions pour être électeurs, qui ne seraient pas inscrites sur une liste électorale pour quelque cause que ce soit, ou qui ont changé de résidence, doivent demander leur inscription.

Pour se faire inscrire, il faut être muni :

- a) D'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, livret de famille, livret militaire, permis de conduire, etc...).
- b) D'une pièce attestant que l'électeur a bien son domicile dans la commune, ou qu'il réside effectivement depuis au moins six mois (attestation de domicile sur l'honneur ou quittance loyer, de gaz, etc...).

Les inscriptions sur les listes électorales ne se font qu'à certaines périodes.

Chacun se rappelle que plusieurs centaines de milliers de citoyens, surtout des jeunes de plus de 21 ans, n'ont pas participé aux élections politiques en juin dernier, faute d'être inscrits sur les listes électorales.

Si des élections importantes ne sont pas prévues pour cette année, celles de 1968 n'étaient pas non plus prévues, un référendum aura lieu et seuls les citoyens inscrits auront le droit de voter.

Il faut donc rappeler aux travailleurs, la nécessité de se faire inscrire sur les listes électorales, afin d'être électeur, donc citoyen conscient à part entière.

Notre conception sur le droit syndical

La lutte pour le droit syndical, ce n'est pas une revendication comme les autres. Elle définit, elle traduit par sa priorité, elle explique l'idéologie de la C.F.D.T.

Notre organisation dans ses statuts et son préambule affirme :

« ... que la **dignité de la personne humaine** commande l'organisation de la société et de l'Etat, en conséquence les structures et les institutions de la société doivent :

- permettre à tout être humain de développer sa personnalité en assurant la satisfaction de ses besoins matériels ;
- d'offrir à chacun des chances égales d'accéder à la culture et de prendre des responsabilités dans la construction de la société... »

◆ LE DROIT A LA LIBERTE POUR TOUS.

Le droit syndical c'est donc beaucoup plus qu'une revendication bifteck, c'est affirmer et reconnaître pour chaque homme, chaque femme le droit à la liberté et à la responsabilité. C'est promouvoir l'épanouissement et la responsabilité à tous les travailleurs.

Qui de nous n'a pas en tête la transformation de l'une ou l'autre déléguée nouvellement élue et exerçant des responsabilités, pour être convaincu de la possible promotion humaine des travailleurs et des travailleuses ?

Mais bien sûr, il ne s'agit pas d'obtenir pour le syndicalisme des privilèges mais par le droit syndical de garantir les droits de tous les travailleurs, de renforcer leur expression sur les lieux même du travail.

C'est vouloir qu'ils ne soient plus des machines à production mais des personnes humaines qui réfléchissent et qui ont leur mot à dire sur la vie de l'entreprise dont ils subissent directement les conséquences. Les travailleurs sont capables de s'occuper de leurs affaires. Ils l'ont prouvé lors des occupations d'usine en mai.

◆ EXERCER L'INFORMATION POUR LA FAIRE DESIRER.

Il ne faudrait pas que nous soyons quelques responsables de notre organisation à régler les problèmes des travailleurs. Nous voulons tous les hommes libres et responsables, aussi il faut vouloir la formation et l'information (exigente, qui pose des questions, qui engage) pour tous. De là l'importance de revendiquer 1 heure d'information pendant les heures de travail, de chercher continuellement les occasions de prendre la parole, de dialoguer avec les travailleurs pour leur faire désirer cette heure.

◆ DE L'INFORMATION AU DIALOGUE.

Cette forme de syndicalisme idéologique, de syndicalisme de masse conduit vers le dialogue et la contestation. Aussi, nos patrons y sont instinctivement et farouchement opposés, car il est contraire au Pouvoir patronal.

Quelqu'un qui réfléchit, qui prend conscience de sa condition « d'exploité », ne devient plus assez « productif » et de plus il fait réfléchir à son tour ses camarades.

Nos professions connaissent encore plus que les autres, les « belles » manœuvres de nos patrons de droit divin pour régler très vite... tous les problèmes. Aussi la répression bat son plein ; mutations, licenciements, pressions, brimades, etc...

◆ UNE EXIGENCE DES TRAVAILLEURS.

La lutte pour le droit syndical sera dure.

Le projet de loi que l'on nous propose est loin de ce que les travailleurs pouvaient en attendre. Nous devons mener l'action pour que le projet gouvernemental soit amélioré.

Pour être efficace, une loi devrait reconnaître le droit à tous les travailleurs et être accompagnée de sanctions pénales et véritables à l'encontre des employeurs qui ne la respecteraient pas.

Cela dépendra aussi de nous et des travailleurs à qui on aura donné le désir de l'information. Car on ne peut pas douter que si les travailleurs ont été habitués à l'information et au dialogue dans les entreprises, ils exigeront le maintien de cette liberté durement acquise et qu'aucune loi ne saurait leur enlever.

Par le syndicalisme, avec tout le mouvement ouvrier, les travailleurs et les travailleuses arriveront à conquérir le droit à la liberté, à la dignité et à la responsabilité.

Marie-Claude PLAISANTIN,
Membre du Conseil Fédéral.

A TRAVERS L'ACTION →

Etrange participation

Nous avons été convoqués le 19 novembre 1968 au Ministère des Affaires Sociales pour une information sur un éventuel accord entre les patrons du Textile et les représentants du gouvernement.

Pour la première fois, nous avons été réunis autour d'une table, organisations syndicales, représentants de l'Union des Industries Textiles et du C.I.R.I.T. (Commission d'Investissement et de Rénovation de l'Industrie Textile gérant la taxe parafiscale) et représentants du gouvernement.

M. DUMAS, Secrétaire d'Etat à l'Emploi est venu lui-même ouvrir cette rencontre « exceptionnelle ».

Puis, les patrons nous ont dit ce qu'ils avaient proposé au gouvernement en matière de convention type pour l'intervention du Fonds National de l'Emploi.

Au cours du débat, nous avons abordé les problèmes de l'emploi réclamant qu'une partie de la taxe parafiscale soit affectée aux problèmes sociaux et demandé que le plan de rénovation élaboré par le C.I.R.I.T. nous soit communiqué.

On nous a dit que cela sortait du cadre du débat.

Nous avons alors abordé le problème du contrat demandant entre autre que la garantie du salaire soit fixée à 90 au lieu de 80 %.

On nous a répondu que cette question était au cœur du débat mais qu'il ne pouvait s'agir d'en négocier.

VOILA LA « PARTICIPATION » TELLE QU'ELLE EST CONÇUE PAR LE GOUVERNEMENT ET LE PATRONAT.

Les patrons se mettent d'accord avec le gouvernement sur une convention type pour nous la présenter.

Surtout pas de négociation, surtout pas de contestation...

Alors, pourquoi ce genre de cérémonie...

PROBABLEMENT POUR QUE LES TRAVAILLEURS COMPRENNENT QU'ILS NE SONT PRIS AU SÉRIEUX QUE QUAND ILS SONT EN GREVE COMME AU MOIS DE MAI 68 ET QU'ILS SE POSENT LA QUESTION : « FAUT-IL RECOMMENCER ? »

● CHAUSSURES :

Deux Commissions restreintes ont eu lieu les 7 et 13 novembre, pour l'élaboration de l'annexe Cadres et complément des Classifications E.T.A.M.

La discussion de l'annexe cadre est bien avancée, il reste quelques points en litige, la définition et les classifications à mettre au point.

Salaires : Après de longues discussions les patrons ont accepté une réunion paritaire le 8 janvier pour la revalorisation des minima avec effet rétroactif du 1er janvier 1969.

● GANTERIE DE PEAU :

La C.G.T. et la C.G.C. ont signé les accords nationaux. Après réunion avec les copains de MILLAU, les Fédérations C.F.D.T. et F.O. ont écrit en commun à la Fédération nationale de la Ganterie pour rappeler les difficultés d'application qui tiennent aux situations particulières en vigueur dans ce centre et demander que ces problèmes d'application fassent l'objet de discussions entre les syndicats locaux et la chambre patronale.

Pour favoriser ces discussions, la C.F.D.T. et F.O. ont dit leur volonté de surseoir pour apposer leur signature sur l'Annexe 4 qui régleme les frais des travailleurs à domicile.

● MAROQUINERIE :

A la demande de la C.G.T., une réunion paritaire s'est tenue le 18 novembre pour les salaires, la révision des classifications et l'amélioration de la Convention Collective.

Les patrons ont refusé toute augmentation de salaires en dehors de l'ensemble des autres industries et en prétextant également des mesures financières gouvernementales.

A la demande de la C.F.D.T. et des autres organisations syndicales, il a été décidé d'élaborer rapidement une annexe pour les travailleurs à domicile, nombreux dans cette branche; une Commission Technique a été fixée pour cela au 9 décembre.

● HABILLEMENT :

Les contre-propositions communes C.F.D.T. - F.O. et C.G.T. ont été adressées aux patrons le 9 novembre. N'ayant pas de réponse, nous avons relancé les patrons pour leur rappeler nos propositions concrètes sur le financement des C.E., l'indemnité de départ en retraite et le complément de salaire en cas d'accident. Monsieur MONSEMPEL nous a promis une réponse très prochainement.

● BLANCHISSERIE - TEINTURERIE - NETTOYAGE :

Comme nous l'avions indiqué, la C.F.D.T. a adressé un projet de Convention Collective Nationale aux Fédérations patronales. Nous n'avons pas de réponse.

Un bulletin de branches est adressé aux responsables des sections avec le projet C.F.D.T. et des consignes d'action.

Nous n'avons pas tous les noms des correspondants de sections au fichier; que ceux qui sont intéressés veulent bien nous écrire, nous leur adresserons la documentation.

DANS LES RÉGIONS

● ROANNE - BONNETERIE :

Des commissions paritaires se sont tenues les 22 et 30 octobre pour négocier les revendications des travailleurs. Un accord régional a été conclu, il porte sur :

- la reconnaissance effective de la section syndicale avec les mesures concrètes qui en découlent : affichage, distribution dans les ateliers des tracts, journaux et collectage des cotisations;
- la possibilité pour les responsables syndicaux extérieurs d'accompagner les délégués dans les entreprises;
- la garantie d'emploi et de salaires pour les élus;

- le contrôle des tarifs et moyennes par les D.P. et C.E. ;
 - une indemnité de transport tenant compte du trajet effectif ;
 - la garantie du coefficient et du salaire du poste le plus élevé en cas de travaux multiples ;
 - une recommandation pour une prime de fin d'année.
- D'autres points sont en discussion.

● CONFLIT CELLOPHANE - MANTES :

Dans « La vie fédérale » de novembre, nous donnions connaissance du lock-out de MANTES. Un communiqué C.G.T. et C.F.D.T. appelant à agir, était rendu public. La Fédération C.G.T. Textile n'a pas accepté un mot d'ordre précis pour riposter au niveau des usines Cellophane ou des T.A.S.

Après que 5 de ses militants aient été licenciés et le secrétaire en procédure de licenciement, la C.G.T. a décidé et proposé aux travailleurs la reprise du travail lorsque la Direction a rouvert l'usine !

RESULTATS D'ELECTIONS

Presque partout, la C.F.D.T. gagne des voix, malheureusement c'est parfois par le journal qu'on l'apprend parce que toutes les sections n'envoient pas systématiquement dans les 48 heures leurs résultats.

● RHODIACETA LYON VAISE - C. E. 1968 :

	C. F. D. T.			C. G. T.		
	Voix	Siège	Différence	Voix	Siège	Différence
Ouvriers						
Employés	846	5	+ 8,13 %	1 354	8	— 8,13 %
T. A. M.	258	2	+ 2,22 %	116	1	— 8,43 %
Ingénieurs	347	2	— 14,57 %	101	0	— 9,70 %
TOUS LES	99	0	—	—	—	—
COLLEGES	1 550	9	+ 5,63 %	1 570	9	— 11,47 %

	C. G. C.			F. O.		
	Voix	Siège	Différence	Voix	Siège	Différence
Ouvriers						
Employés	354	2	0	—	—	—
T. A. M.	73	0	+ 6,20 %	—	—	—
Ingénieurs	148	1	—	129	1	—
TOUS LES	—	—	—	218	2	—
COLLEGES	575	3	+ 2,05 %	347	3	—

La C.F.D.T. est la seule organisation présente dans tous les collèges.

Elle progresse de 8,30 % chez les ouvriers et 2,22 % chez les employés, elle perd 14,57 % chez les Techniciens et on ne peut comparer chez les Cadres car en 1966 il y avait liste commune avec la C.G.C.

La C.F.D.T. progresse très nettement pour l'ensemble ; de minoritaire qu'elle était, elle devient à égalité avec la C.G.T., mais la C.F.D.T. progresse et la C.G.T. est en nette régression.

● LA LAINIERE DE ROUBAIX :

	Résultat 68			Différence 68/66		
	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges
C.F.D.T.	1 263	37,4	7	+ 507	+ 15,1	+ 3
C.G.T.	1 507	44,5	5	+ 254	— 7,5	— 1
F.O.	—	—	—	— 220	— 6,5	—
C.G.C.	132	3,9	1	+ 58	+ 1,7	—
Sauty	480	14,2	2	— 99	— 2,9	— 1
Total	3 382	100	15	—	—	—

Ce résultat démontre aussi la progression de la C.F.D.T. alors que la C.G.T. et l'Organisation Sauty sont en régression et que F.O. ne présentait aucun candidat. La C.F.D.T. gagne 448 voix dans le collège ouvrier alors que la C.G.T. y perd 326 voix dans ce collège où elle y était traditionnellement très forte.

La preuve est faite que les salariés de toutes catégories sont d'accord avec la C.F.D.T. pour faire aboutir les revendications qualitatives en priorité sur les revendications quantitatives.

Afin que nous puissions examiner et publier les résultats globaux, toutes les sections doivent nous adresser leurs résultats bons ou mauvais dans les 48 heures qui suivent les élections à l'aide des imprimés.

TAXES ET PUBLICITE

● **TAXE PARAFISCALE SUR LES CUIRS :**

Une taxe parafiscale sur les Cuir au profit du Centre Technique du Cuir a été institué par le décret n° 68.791 du 5 septembre qui a été complété par un arrêté.

● **CAMPAGNE PUBLICITAIRE CHAUSSURE :**

Elle bat son plein par les affiches et dans la presse à grand tirage ou spécialisée, dans les journaux régionaux et nationaux. Les articles de certains journaux sont tendancieux sur la main-d'œuvre. Le journal des Coops titre : l'industrie de la Chaussure manque de main-d'œuvre jeune et qualifiée mais on ne parle pas des conditions de salaires et de travail dans les entreprises.

A TRAVERS L'ORGANISATION

● **BUREAU FEDERAL :**

Il s'est réuni le 15 novembre. Après examen de la situation dans les régions et étudié le projet de loi gouvernemental sur les libertés syndicales, il a décidé une action rapide pour dénoncer le projet de loi et donner des moyens d'action aux sections pour contrôler l'application des augmentations et garanties de salaires.

● **BONNETERIE :**

L'équipe responsable de cette branche s'est réunie le 16 novembre à Paris. Après avoir fait le point de l'action et des résultats acquis dans les différentes régions et grosses entreprises, elle a préparé la session de branche qui se tiendra du 22 janvier au 25 janvier à BIERVILLE.

● **JOURNEES D'ETUDES :**

Depuis le mois de juin, les journées d'études décentralisées se tiennent dans toutes les régions durant la dernière période, elles ont eu lieu les :

- 26 octobre à Nantes et à Angers.
- 9 novembre à Ganges - Gard - Hérault.
- 10 novembre à Carcassonne - Aude.
- 23 novembre à Dijon.

En outre un week-end s'est tenu à CHOLET les 30 et 31 octobre.
La session de trust GILLET s'est tenue du 21 au 23 novembre à HIRZENSTH (Haut-Rhin).

SESSIONS DE BRANCHES

TEXTILES NATURELS :

La session annuelle des responsables de syndicats de la branche se tiendra du 19 au 22 janvier à BIERVILLE.

Le nombre de place étant limité, le recrutement est forcément limité, il est laissé à la charge des régions qui ont été informées du nombre de participants auxquelles elles ont droit.

BONNETERIE :

La session annuelle qui se tient habituellement en septembre a été reportée à cause du Congrès. Elle se tiendra du 22 au 25 janvier à BIERVILLE.

Elle s'adresse aux responsables de sections d'entreprises mais ouverte également aux militants et militantes ayant une responsabilité dans les bureaux de sections.

Toutes les régions et les principales entreprises doivent y être représentée.

DES OUTILS POUR L'ACTION

à votre disposition

La Fédération a édité un calendrier 1969 HA-CUI-TEX, il était dans le précédent bulletin. Il est fait pour être remis aux adhérents en début d'année.

Les responsables correspondants de sections reçoivent des indications pour les commander à la Fédération au prix de 2 F le 100.

La Fédération tient également des documents à votre disposition :

- Dossier emploi : 1 F.
- Rapport Autogestion : 1 F.
- Rapports d'activité et d'orientation du congrès de SAINT-ETIENNE avec additif et décisions du congrès : 2 F.

Il reste aussi des stylos C.F.D.T. - 2^{me} édition.

Adresser les commandes au secrétariat fédéral.

Dernière heure

▲ Il faut poursuivre et renforcer notre action pour l'amélioration du projet de loi sur le droit syndical dans l'entreprise.

Les responsables et correspondants de sections ont reçu dans la semaine du 19 novembre un bulletin HA-CUI-TEX : « inter-branches, spécial DROIT SYNDICAL » appelant à une **action urgente** pour l'amélioration du projet de loi gouvernementale sur l'exercice du droit syndical dans l'entreprise.

Le texte publié dans ce bulletin était l'avant-projet communiqué aux organisations syndicales. Les critiques qui ont déjà été formulées au Ministre l'ont amené à modifier quelques peu son avant-projet.

C'est ainsi que :

Art. 2 - La section syndicale « assure la représentation des intérêts professionnels conformément aux dispositions de l'article 1er du Livre III du Code du Travail » et non plus seulement les intérêts de ses adhérents.

Art. 3 - Les modalités de la collecte des cotisations ne doivent plus faire l'objet d'un accord avec l'employeur.

Mais l'accord demeure nécessaire pour l'utilisation du local (art. 5) et les réunions d'adhérents (art. 6).

Art. 7 - C'est le syndicat qui désigne le délégué syndical.

Art. 8 - Dans cet article et l'article 12, il est question « des entreprises ou établissements ».

Art. 9 - Condition d'ancienneté dans l'entreprise pour le délégué syndical ramenée d'un an à quatre mois.

Cela montre que les premières réactions et interventions ont porté...

Mais ce nouveau texte publié intégralement dans la presse (Le Monde du 23-11), et qui sera soumis au parlement à partir du 2 décembre est encore loin de correspondre à ce que nous souhaitons.

L'essentiel des critiques de fonds formulées dans notre bulletin et particulièrement dans la lettre aux députés demeurent valables (1).

Il faut donc poursuivre l'action et multiplier les interventions pour que les députés et sénateurs remettent en cause les clauses que nous dénonçons et les lacunes importantes de ce projet de loi.

(1) Modifier simplement le 8^{me} paragraphe et mettre : «...dans les articles 4, 5 et 6...» au lieu de «...dans les articles 3 à 6...».

BIENVENUE A CLAUDE THOMAS AU SECRETARIAT FEDERAL

Claude THOMAS vient d'arriver au secrétariat fédéral pour y étoffer l'équipe de permanents.

Claude travaillait dans une entreprise de chaussure de la région de Cholet (Maine-et-Loire).

Nous remercions Claude et son épouse qui ont accepté de quitter leur région.

Nous leur souhaitons une bonne adaptation dans la région parisienne et à Claude un travail fructueux pour le développement de la C.F.D.T. HA-CUI-TEX.

HARO sur le BAUDET !

||||| A la suite de la déclaration du Président de la République du 24 novembre, nous écrivons en dernière minute ces quelques mots pour exprimer notre indignation devant les explications données, en attendant de pouvoir envoyer un document plus complet aux sections syndicales.

« C'est la faute aux lampistes ».

Maintenant lorsque chose va mal dans notre Pays, ce n'est plus la faute d'un gouvernement qui tient le pouvoir le plus absolu depuis plus de 10 ans ; ce n'est surtout pas la faute d'un patronat qui exploite les travailleurs et le Pays en ne voyant que le profit comme critère et comme moteur, « c'est la faute du mois de mai » !

Oui ! mai 68 a vraiment bon dos.

Il y a en cela quelque chose d'autant plus inadmissible et scandaleux que cela est faux.

Il est trop facile d'oublier aujourd'hui que la longue grève de mai-juin 68, période de lutte, mais surtout de lourds sacrifices consentis par les travailleurs, était avant tout une large révolte d'aspirations légitimes trop longtemps ignorées et réprimées.

UNE REPRISE ECONOMIQUE

Cette grève a permis d'arracher au patronat et au gouvernement une augmentation de pouvoir d'achat, particulièrement pour les moins bien payés, qui a contribué à donner un coup de fond à l'économie du Pays.

« La reprise de l'activité économique qui s'est manifestée dès le mois de juillet et d'août, s'est nettement affirmée en septembre et en octobre », déclare M. ORTOLI le 12 novembre.

« Notre économie s'est ressaisie. Le travail a repris partout, l'expansion se développe de nouveau. Le commerce extérieur s'accroît... », reconnaît DE GAULLE, dans son allocution du 24 novembre.

LES VRAIS RESPONSABLES

Alors !

Tout le monde sait qui sont les vrais responsables de la situation désastreuse de la monnaie française. « Ce sont les odieux spéculateurs ». (sic).

Mais qui donc est allé placer son capital en mark ou en francs suisse ?

Seraient-ce les smigards, les retraités, les travailleurs qui étaient en grève en mai-juin ?

Et où étaient les milliers de C.R.S. pour empêcher ou réprimer cette odieuse spéculation ? Quand donc va-t-on commencer par appréhender quelques-uns des plus gros profiteurs de ces opérations ?

LES TRAVAILLEURS VONT TRINQUER

Ce qui est sûr après la déclaration de DE GAULLE, c'est que les travailleurs vont trinquer.

Nous ne savons pas encore sur quels chapitres vont porter les économies et les privations. Mais dès à présent, on nous annonce de nouveaux allègements fiscaux pour les patrons et par contre des restrictions dans l'équipement civil et universitaire déjà terriblement déficient.

En fait les spéculateurs vont être amnistiés et les travailleurs paieront la note.

ET LA TRIQUE EST PRETE

C'est scandaleux, c'est odieux, c'est inadmissible. Mais le pire... On nous prévient, si l'idée vous venait de rouspéter et de manifester votre désaccord en « cortèges, agitations ou tumultes empêchant le travail et scandalisant les gens sensés » (Sic), les « braves C.R.S. » absents aux frontières, alors que les spéculateurs passaient, absents dans la lutte contre l'augmentation des prix, inefficaces sur les routes où s'accumulent chaque fin de semaine des morts par centaines.

Les « braves C.R.S. » seront là pour manier leurs matraques, crosses et grenades lacrimogènes sur le dos des travailleurs.

NON ! A LA MENACE

Voilà ce qu'il faut largement et rapidement expliquer autour de nous. Dénoncer une fois de plus le mensonge, mais surtout prouver dans les faits que la classe ouvrière n'est pas prête à céder aux menaces.

Le Secrétariat Fédéral.

VÉRITÉS SUR LES SALAIRES

Par les grèves, de mai et juin, les travailleurs de nos branches ont obtenu une augmentation des salaires réels et une révision importante des minima professionnels.

Depuis, les militants des sections syndicales nous interrogent quotidiennement et nous signalent que les employeurs reprennent une partie de l'augmentation de salaires.

Toutes les méthodes sont bonnes. Une des plus fréquentes est la baisse des tarifs où on laisse les tarifs au même prix et on demande une production supérieure pour arriver aux minima garantis.

Nous allons donc rappeler le principe des accords signés en mai et juin et voir comment les faire respecter, et en second lieu la manière de mener l'action sur les véritables problèmes.

▲ TEXTILES NATURELS

Les salaires ont progressé de 0,30 F le 1^{er} juin, et de 0,10 F le 1^{er} octobre, d'où 0,40 F par rapport au 1^{er} janvier 1968.

Ce qui veut donc dire que tous les salariés, qu'ils soient payés au rendement ou à l'heure, doivent au moins avoir 0,40 F de plus au 1^{er} octobre que leur salaire du 1^{er} janvier 1968.

Si un salarié avait eu une augmentation **individuellement** entre le 1^{er} janvier et le 30 mai, cela n'entre pas en ligne de compte et il doit toucher ces 0,40 F.

Seules sont déduites les augmentations collectives, catégories ou d'entreprise, qui ont été données à valoir sur les augmentations futures.

Bien entendu les salaires de qualification sans abattement de zone doivent être respectés partout.

▲ HABILLEMENT

Le problème est plus compliqué dans la pratique. Mais les textes sont très clairs.

a) Lorsque les salaires réels sont supérieurs aux salaires minima :

— Au 1^{er} juin, l'augmentation des salaires réels est de 7 %, avec un minimum de 0,30 F de l'heure ou 52 F pour les mensuels.

— Au 1^{er} octobre, l'augmentation est portée de 7 % à 10 % (avec un minimum de 0,40 F de l'heure ou 69,33 F pour les mensuels).

S'il y a eu des **augmentations collectives** depuis le 1^{er} janvier, il est prévu que le patron peut en tenir compte.

b) Lorsque les salaires réels étaient égaux aux minima antérieurs :

Ce sont les nouveaux salaires minima qui sont évidemment applicables dès le 1^{er} juin. Ce qui donne des augmentations plus fortes, du fait que les salaires étaient plus bas. Pour les mensuels, les minima sont calculés en fonction de l'ancienneté.

c) Lorsque les salaires réels étaient légèrement au-dessus des anciens minima :

Il faut examiner les deux formules ci-dessus. C'est la plus avantageuse pour le salarié qui s'applique.

Il faut à la fois :

— Respecter les nouveaux minima ;

— Que chacun ait eu entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} octobre 68 une augmentation d'au moins 10 % avec une garantie d'augmentation de 0,40 F de l'heure ou 69,33 F pour les mensuels.

Exemple :

1) Une ouvrière, catégorie B, salaire réel au 1^{er} janvier 1968 : 2,60 F.

Le salaire minimum de la catégorie B est, à partir du 1^{er} juin, de 3,15 F.

Cette ouvrière a donc droit, à partir du 1^{er} juin, à une augmentation de 0,55 F et son salaire ne sera donc pas obligatoirement augmenté au 1^{er} octobre - 0,55 étant supérieur à 0,40 et à 10 %.

2) Une ouvrière, catégorie B, salaire réel au 1-1-68 : 3,00 F :

Son minimum, catégorie B, est de 3,15, mais elle a droit :

— au 1^{er} juin, à 3,30 (3,00 + 0,30 F étant supérieur à + 7 %) ;

— au 1^{er} octobre, à 3,40 (3,00 + 0,40 étant supérieur à 10 %).

Pour le travail aux pièces, il faut que le salaire touché soit au moins égal aux salaires minima et que l'augmentation des salaires réels soit au moins égale aux 7 et 10 %. Ceci sans augmentation de la production demandée.

Chacun doit avoir eu au minimum 0,40 F au 1^{er} octobre sur les salaires du 1-1-68, dont 0,30 F au 1^{er} juin.

▲ CHAUSSURES

L'accord est différent, les patrons ayant refusé une augmentation fixe comme dans le textile, ou un pourcentage avec une garantie fixe d'augmentation comme dans l'habillement.

Tous les salaires réels sont augmentés de 10 % dès le 1^{er} juin.

Ce pourcentage comprend les augmentations collectives intervenues depuis le 1^{er} janvier, et celles qui auraient été prévues pour application ultérieure par des accords locaux ou d'entreprise.

De plus, les nouveaux salaires s'appliquent dès le 1^{er} juin ou au plus tard le 1^{er} novembre pour les entreprises où la convention interrégions n'était pas appliquée.

Il faut veiller à l'application des 10 % au 1^{er} juin.

Les salaires réels, donc de base plus prime de décembre 67, doivent être majorés de 10 % au 1^{er} juin 68.

Un travailleur, 4^{me} catégorie, gagnait 3,13 F + 0,50 F de prime

= 3,63 F. C'est sur les 3,63 F que doivent être calculés les 10 %, ce qui fait 3,63 F + 0,36 = 3,99 F de l'heure au 1^{er} juin.

Ce chiffre est au-dessus du minima, s'il avait été en-dessous, c'est le minima qui se serait appliqué évidemment.

▲ LES AUTRES BRANCHES

Il faut se reporter aux accords mais ce sont en général les principes des textiles naturels ou de l'habillement qui s'appliquent.

DANS LES ENTREPRISES

Les accords sont très clairs. Mais les patrons trouvent que cela leur coûte trop cher et ils veulent réduire les augmentations. Disons que le principe du salaire au rendement facilite les manipulations frauduleuses parfois incontrôlables quant aux méthodes, mais certaines, quant aux résultats pour les ouvriers et les ouvrières payés au rendement.

Nous avons
des quantités d'exemples

● TEXTILES - NORD

Dans une entreprise, les travailleurs gagnaient 4,50 F de l'heure au rendement, composés d'une partie fixe et d'une partie liée au rendement.

Le patron a augmenté, ainsi que les accords l'y obligeaient, la partie fixe de 0,40, mais il a aussitôt révisé les cadences de rendement au point qu'au même rendement, les ouvriers sont loin de leur compte. Certains gagnent même moins qu'avant les accords de mai 68.

● TEINTURES SUD-EST

Dans une usine, les travailleurs bénéficiaient d'une prime fixe ou d'un sursalaire personnel (à la tête du client), s'ajoutant au salaire de qualification. Le patron a appliqué l'augmentation de 0,40, mais leur a « sucré » la prime personnelle.

● HABILLEMENT REGION NORD

Un accord avait été signé en 1962, il prévoyait entre autre que les salariés travaillant à la chaîne,

au rendement ou au rythme imposé, auraient une majoration de 5 %.

Depuis mai, les patrons refusent d'appliquer la majoration et lors d'une réunion paritaire le 29 octobre, ils firent part aux organisations syndicales de leur volonté de dénoncer cet accord. Ce qui fut fait quelques jours plus tard par lettre recommandée.

En clair, cela veut dire : une ouvrière avait 3,60 F de l'heure en mai, au 1er juin, elle obtient 0,40 F d'augmentation, soit 4 F, mais on lui retire les 5 %, soit 0,20 F, conclusion, elle n'a pas eu 0,40 F d'augmentation, mais 0,20 F.

Un même accord existe dans les Vosges et dans le Maine-et-Loire. Dans les Vosges, les patrons parlent aussi de le dénoncer.

● HABILLEMENT

Tous les moyens sont bons.

Un accord a été signé, qui stipule que les abattements d'âges sont supprimés après 6 mois de travail dans la production et après 3 mois pour les catégories A et A'.

Pour gagner 3 mois et quelques centimes, certains patrons ont octroyé une « promotion », en les classant de A en B, ce qui leur permet, d'après eux, de pratiquer quelques temps encore l'abattement d'âge et de payer en-dessous des 3 F de la catégorie A.

Nous engageons l'action pour obtenir le rappel de la catégorie B, depuis que cette jeune est dans ce poste et exigerons que cette catégorie lui soit maintenue, y compris après 6 mois d'ancienneté ou ses 18 ans.

x x x

Il s'agit d'étranges façons d'appliquer les accords avec toutes les conséquences qui en résultent pour les travailleurs au niveau des salaires, mais aussi des conditions inhumaines de travail, de discipline et même de licenciements.

Ce sont des interprétations intolérables.

PARTOUT, FAIRE APPLIQUER LES ACCORDS

Quels que soient les modes de rémunération, il faut se battre pour faire appliquer les augmentations de salaires qui sont dûes sans augmentation de production, autrement dit, à conditions égales de travail.

Pour le respect des accords, des consignes précises sont adressées aux correspondants de section, afin que les travailleurs participent à « l'opération vérité » visant à déterminer si l'augmentation a été respectée et si les charges de travail n'ont pas été modifiées. Si les charges de travail ou les temps ont été modifiés, la responsabilité en incombe à la Direction. Il y a donc lieu de revendiquer et d'engager l'action au niveau de l'entreprise pour obtenir la garantie des salaires réels de décembre 67, majorés de l'augmentation prévue, soit 0,40 F, 0,35 F, ou 10 %, suivant les différents accords de branche.

Il n'y a pas de solutions miracles.

Les sections qui ont des faits semblables, des expériences ou des moyens pratiques qui ont réussi, nous leur demandons de les envoyer à la fédération, nous leur réserverons une place dans HA-CUI-TEX et cela rendra service aux copains.

LE VÉRITABLE PROBLÈME

Les augmentations de salaires sont assez souvent appliquées, mais c'est sur le rendement que les patrons récupèrent.

Il est à remarquer que c'est les ouvriers et plus souvent encore les ouvrières qui en font les frais.

Mais en fait, on se heurte aux véritables problèmes, au droit qu'a le patron de fixer unilatéralement les temps, les charges de travail et les prix. Cela a un nom, c'est l'arbitraire patronal.

C'est sans doute ce que les travailleurs ont le plus contesté en

mai, car cet arbitraire patronal intolérable se traduit par :

- ◆ Des primes qui ne sont pas garanties et que l'on supprime.
- ◆ Des rendements, des temps ou des prix que le patron peut modifier à sa guise.
- ◆ Des changements de postes non justifiés, des mutations des déclassés avec pertes de salaire.
- ◆ Des salaires inférieurs pour les jeunes et les femmes, même à travail d'égale valeur.
- ◆ Et si ça ne suffit pas, il y a les licenciements pour tous les motifs, dont le principal est insuffisance de rendement ou suppression de poste.

C'est cela la condition ouvrière et l'arbitraire patronal que le C.N. P.F. et le Gouvernement veulent maintenir.

Car les deux acceptent la participation à condition que l'essentiel, c'est-à-dire l'arbitraire patronal, reste intact et absolu.

AGIR SUR LES CAUSES

Chaque militant pourra se retrouver, il ne s'agit pas de se voiler la face, encore moins de se décourager, il faut voir la vérité en face et vouloir agir sur les véritables causes.

Tous ces problèmes existaient avant mai, mais les travailleurs ont cru que l'on pourrait enfin en être libéré.

L'augmentation obligatoire des salaires fait ressortir toutes les méthodes patronales de pression sur les travailleurs et plus particulièrement sur les ouvriers et encore plus sur ceux rémunérés au rendement.

C'est donc au niveau du pouvoir patronal qu'il faut mener la lutte.

LE DROIT A LA DIGNITE

En agissant sur les conséquences, nous devons donc engager la lutte sur les véritables problèmes et savoir expliquer les

causes qui sont dans le pouvoir absolu des patrons que leur donne le gouvernement et le pouvoir politique en place.

Cette lutte de contestation de l'arbitraire patronal est en fait la lutte pour la dignité des travailleurs et des travailleuses.

LE DROIT SYNDICAL

Mais c'est en fait la lutte que nous avons menée en mai pour la démocratie dans l'entreprise pour les libertés syndicales, le droit syndical pour qu'à la place du pouvoir patronal nous imposions le pouvoir des travailleurs qui luttent pour de meilleures conditions de travail, de salaires, mais **surtout pour la liberté et la responsabilité dans les entreprises**, afin qu'elles ne restent pas à la porte des usines et des ateliers.

RENFORCER LA C.F.D.T.

C'est tout le sens de la lutte engagée par la C.F.D.T. et dont les travailleurs ont approuvé les positions et l'orientation en mai et juin.

Notre organisation a voulu s'attaquer aux véritables problèmes et surtout à leur cause et ce n'est pas de la faute de la C.F.D.T. si nous n'avons pas atteint le but.

N'empêche que la lutte continue et qu'il faudra recommencer.

La meilleure façon de préparer cette lutte, c'est de l'engager dès maintenant dans les entreprises où l'arbitraire patronal s'exerce le plus impitoyablement, d'en montrer les causes aux travailleurs, de leur expliquer les positions de la C.F.D.T. et de les persuader qu'ils ont à y prendre leur place pour y renforcer l'action collective.

Il ne faut pas oublier de rappeler que l'action syndicale est un dur et long combat et que c'est organisé que les travailleurs pourront le mener le plus efficacement et le plus sûrement.

Un exemple à suivre

Il est une fâcheuse habitude de parler d'augmentation de cotisation chaque année dans les sections, parce que l'on y est contraint par l'augmentation du timbre confédéral.

▲ DES MAUVAISES HABITUDES

Nous traînons de ces mauvaises habitudes dont le syndicalisme français a du mal à se débarrasser.

Il est encore plus gênant de parler du taux, car les militants ne croient pas aux cotisations syndicales normales, mais pensent encore beaucoup trop au syndicalisme assistance.

▲ PAS DE SYNDICALISME AU RABAIS

Certes, il faut reconnaître que les autres organisations font du syndicalisme au rabais. Laisser croire aux travailleurs que le syndicalisme sera efficace avec des cotisations ridiculement basses, c'est les tromper. Si d'autres veulent le faire, nous ne devons pas être de ceux-là à la C.F.D.T.

▲ DES METHODES EFFICACES

Là où les camarades ont EXPLIQUE CLAIREMENT le problème des cotisations, les travailleurs et les syndiqués le comprennent.

Mais d'abord, il faut que les militants y croient et en soient convaincus.

Une façon simple de ne plus parler d'augmentation de cotisation au mois de janvier, c'est de l'indexer sur le salaire, exemple 1 % du salaire mensuel ou 1 heure et demie, ça se revalorise en même temps que les salaires.

Une autre méthode consiste à revaloriser les cotisations à chaque augmentation de salaire, ce qui évite de le faire au 1er janvier.

▲ POURTANT

Encore cette année, à cause des mauvaises habitudes, dont on ne se défait pas facilement, les sections seront contraintes d'augmenter les cotisations au 1er janvier 1969, dans la mesure où ils ne l'ont pas faite au cours de l'année 1968, pourtant riche en occasions favorables.

A titre d'exemple, nous donnons ci-après la manière dont cela s'est passé dans un syndicat de l'habillement du Pas-de-Calais qui nous en a fait part :

« En octobre dernier, lors d'une réunion d'un syndicat habillement, dans une petite ville du Pas-de-Calais, le responsable du syndicat intervenait pour dire qu'il était à court de finances et qu'il n'avait même plus d'argent pour payer les timbres de correspondance.

Dans ce syndicat, la cotisation était à 3,50 et presque la totalité était reversée au diverses structures nationales, départementales et locales.

Le permanent régional proposa de revoir la cotisation qui n'avait pas changé depuis bien longtemps. Il argumenta que les salaires ayant augmenté de 10 %, il était logique qu'une augmentation ait lieu pour couvrir les augmentations des charges et l'organisation syndicale.

La réaction fut immédiate : « Nous allons perdre tous nos adhérents, CAR ils n'accepteront pas une augmentation de la cotisation ».

Après discussion, on proposa de faire un référendum auprès des adhérents en leur EXPLIQUANT POURQUOI IL FALLAIT AUGMENTER LA COTISATION. Un imprimé a circulé à tous les syndiqués et 100 % des adhérents ont accepté de passer la cotisation de 3,50 à 4,00 F.

Voilà sûrement un exemple qui prouve que lorsque l'on demande l'avis des travailleurs, ceux-ci sont capables de prendre leurs responsabilités et l'on est parfois surpris du résultat.

A bon entendeur, salut ».

▲ EXTRAIT DE LA NOTE AUX ADHERENTS

« VEUILLEZ TROUVER CI-JOINT UNE CIRCULAIRE DU BUREAU FEDERAL DE L'HABILLEMENT POUR VOUS MONTRER A QUOI SERT VOTRE TIMBRE DU MOIS. Vous payez actuellement 3,50 F par mois. Comme vous pouvez vous en rendre compte, tout augmente, et si nous voulons faire respecter nos avantages acquis par les grèves de mai et de juin 1968 ? NOUS VOUS DEMANDONS SI VOUS ETES D'ACCORD POUR QUE LE TIMBRE PASSE DE 3,50 F A 4,00 F à partir du 1er janvier 1969.

Vous savez que nous sommes un syndicat ouvrier et que pour lutter contre le Syndicat Patronal qui lui, est très fort, (ils ont eu beaucoup d'argent), nous avons besoin également malheureusement de cette force que représente l'argent.

VEUILLEZ REPENDRE FRANCHEMENT, SURTOUT N'AYEZ PAS PEUR DE DIRE CE QUE VOUS PENSEZ, SI VOUS ETES CONTRE CETTE AUGMENTATION. POURQUOI ? TOUS LES PATRONS, EUX, SONT SYNDIQUES. VOILA LEUR FORCE ».

x x x x

Après une explication, TOUTES les ouvrières syndiquées ont accepté d'augmenter la cotisation.

Nous tenons à la disposition de ceux qui voudraient la voir, la photocopie du document où ces adhérents ont accepté par écrit de majorer la cotisation de 50 centimes.

x x x x

Ce qui est possible ici, dans une région à bas salaires, est possible ailleurs.

x x x x

▲ RAPPEL UTILE

Nous en profitons pour rappeler que la cotisation A 4 F EST UN MINIMUM, qu'elle ne suffit pas à couvrir tous les frais.

La cotisation normale doit être fixée au-dessus en fonction des salaires et des besoins du syndicat que nous voulons.

Intervention de Jean Maire

**Représentant Confédéral
au Congrès National Ha. Cui. Tex.**

SAINT-ETIENNE — OCTOBRE 1968

Je vous apporte le salut de la confédération toute entière, des sections d'entreprises à l'échelon national car en fait c'est cela la Confédération. Salut fraternel d'une Confédération à laquelle vous apportez beaucoup. Ce salut fraternel s'adresse non seulement à vous qui êtes ici présents mais à tous ceux que vous représentez à ce congrès.

Cette confédération, elle a bien des défauts c'est évident, mais elle a aussi bien des qualités. Elle est tant regardée nationalement et internationalement. Elle est tant enviée par certaines autres organisations. Elle reçoit de plus en plus d'audience auprès des travailleurs. Cette confédération, disons-le, inquiète pas mal de gens dans notre pays et à l'extérieur.

Tous ces signes sont significatifs de santé et de prospérité.

Je voudrais évoquer devant vous, un certain nombre de problèmes et je commencerai tout d'abord par vous donner lecture d'un message que m'a remis Eugène DESCAMP :

« Représentant confédéral au congrès HA-CUI-TEX, veux-tu dire à nos camarades à quel point la précision des objectifs fédéraux, la qualité de l'action et de la réflexion HA-CUI-TEX, ont bénéficié à l'ensemble de la confédération, expression des travailleurs souvent défavorisés.

« La fédération doit exprimer au sein de la Confédération les besoins et les aspirations de ces catégories. La Confédération compte sur tous les militants HA-CUI-TEX

pour participer à la réflexion collective prévue pour le congrès confédéral de 1970 afin de préciser les orientations, les perspectives, la stratégie de notre centrale en vue d'une sociétés de progrès ou démocratie et socialisme seront conciliés.

« Avec ma fidèle amitié à tous ».

Voilà le message que vous transmet le secrétaire général de la confédération et il me permet immédiatement de poursuivre sur cette lancée. En disant bien que le but de notre syndicalisme c'est de construire une société d'hommes libres et responsables et nous ne devons pas le perdre de vue.

UNE SOCIÉTÉ D'HOMMES LIBRES ET RESPONSABLES

Instaurer une société d'hommes libres et responsables, c'est travailler à construire le socialisme démocratique de demain et vous l'avez très bien résumé dans le slogan qui est à la tête de cette tribune : « Construire dès aujourd'hui le socialisme démocratique de demain ».

Vous l'avez traduit en quelques mots, mais c'est tout un programme. Un travail important nous attend ainsi que les générations qui suivront, pour atteindre cet objectif.

Une telle conception d'organisation de la Société et de l'Etat exige bien sûr des structures et des institutions totalement transformées. Elle exige que ces institutions, que ces structures accordent un certain nombre de garanties à tous les hommes quels qu'ils soient, qui vivent dans cette

société. Non je n'innove pas, j'ai extrait cela de ce que nous avons voulu faire en 1964 à notre congrès d'évolution en votant une charte qui se résume dans un préambule et dans un article 1er.

Si nous avons voulu une évolution en 1964, ce n'était pas pour nous glorifier de quelques bons mots, de quelques bons slogans, c'était pour actualiser nos orientations, c'était aussi pour tracer avec dynamisme le but plus précis et plus final de la société que nous voulons.

UNE SOCIÉTÉ SOCIALISTE ET DÉMOCRATIQUE

Alors, mes camarades, une société d'hommes libres et responsables, je le dis très nettement, ne peut être que socialiste, que démocratique. En d'autres termes, il s'agit de construire une démocratie socialiste.

Oh ! je le sais, ces mots sont galvaudés et sont vidés de leur sens, mais quel est le mot qui, ayant valeur de programme, ne se trouve pas tôt ou tard vidé de son contenu. Le problème est pour nous de redonner un sens profond à ces expressions.

Lorsque la C.F.D.T. a été la première à lancer l'expression « planification démocratique » en France, quelques années après seulement elle était galvaudée. Il en est de même pour la démocratie, mais ce n'est pas parce que le terme « démocratie » est galvaudé qu'il ne faut pas essayer de lui donner un sens profond et de l'appliquer de la manière la plus concrète et la plus riche dans notre organisation d'abord et de le transposer ensuite pour l'appliquer dans la société.

LE SOCIALISME

Le socialisme : qu'est-ce que c'est ?

Le socialisme c'est une idéologie qui repose d'abord sur le refus de la société capitaliste dans laquelle nous vivons ; c'est une croyance dans le progrès possible d'une vie en société ; c'est une

volonté d'instaurer par une action collective et rationnelle, un monde plus juste où les chances de chacun, de chaque pays seront égales.

Mais bien sûr, le socialisme, il y en a de plusieurs sortes : le socialisme utopique, scientifique, réformiste, révolutionnaire et la C.F.D.T. l'a appelé « démocratique ».

Economiquement, ce socialisme ne peut être que la propriété collective des grands moyens de production.

On dit aussi qu'il est un nouveau type de relation des hommes entre eux, qu'il est un nouvel ordre des priorités, qu'il est un nouveau modèle de vie et de culture. C'est en quelque sorte la subordination aux besoins tant pour ce qui est produit que pour la manière de le produire.

LE CONTENU EST PLUS IMPORTANT QUE L'APPELLATION

Nous pensons qu'il repose sur une économie de besoins, donc planifiée et sur un élargissement des libertés. On peut d'une autre manière le résumer par le slogan suivant : « le socialisme, c'est la forme supérieure de la démocratie ».

C'est donc d'avantage, mes camarades, le problème du contenu qui nous est posé, et sur lequel nous travaillons et nous devons continuer de travailler beaucoup plus que de nous affronter sur des mots, sur une terminologie.

C'est dans cette perspective d'une société d'hommes libres et responsables que la C.F.D.T. se doit de mener son action quotidienne à long terme et c'est ce que nous essayons de faire, mais bien sûr c'est tout ce qu'il y a de plus difficile.

Notre objectif de planification démocratique s'inscrit dans cette perspective de la société d'hommes libres et responsables et notre dernier congrès confédéral disait que nous devons y tendre de plus en plus et mettre de plus en plus en concordance notre action quotidienne avec nos objectifs lointains.

Autrement, nous ferions ce que nous reprochons aux autres. Par exemple, nous reprochons à la section française de l'internationale ouvrière qui s'appelle la S.F.I.O. de ne plus rien avoir de socialiste ou presque et nous avons raison. Cela n'empêche que, si nous reprenons les écrits de base de ce parti, de grandes valeurs y sont exprimées. Le comportement quotidien de ceux qui militent dans ce parti, dont je respecte d'ailleurs leur adhésion, devraient aussi se rappeler souvent leurs objectifs finaux.

Si indispensable que soit le syndicalisme, s'il veut rester dans le cadre de sa mission et conserver son indépendance, et nous y tenons à la C.F.D.T., nous ne pouvons rester indifférents aux aspects politiques des problèmes et à l'attitude des partis politiques chargés de se préoccuper plus spécialement de la politique en général.

LE POLITIQUE

Lorsque nous parlons de politique, nous parlons de l'organisation de la vie en société, nous parlons de la gestion commune de cette société, de ses biens. Dans cette société, il y a place pour le syndicalisme, il y a place pour les partis politiques, comme pour les organisations familiales.

Il n'y aura pas de démocratie dans notre pays si nous ne rénovons pas les partis politiques, il n'y aura pas de planification démocratique ou de marche vers le socialisme si nous ne réhabilitons pas les partis politiques ou si nous n'en créons pas. Cela veut dire que nous avons des responsabilités syndicales dans le domaine politique et vous l'avez d'ailleurs admirablement bien souligné dans les débats de ce congrès.

RENFORCER LA GAUCHE ET PARTICULIEREMENT LA GAUCHE NON COMMUNISTE

Il apparaît admis dans la Confédération qu'il est nécessaire dans la situation présente de renforcer la gauche et tout particulièrement

la gauche non communiste. Mais il apparaît moins admis dans la confédération que la gauche française comprend le parti communiste, que cela nous plaise ou pas, et que celui-ci est une réalité avec laquelle nous devons compter. Aujourd'hui, il ne peut y avoir de politique de gauche en France sans le parti communiste.

Ne faut-il donc pas, mes camarades, l'admettre tel qu'il est aujourd'hui, tel que nous souhaitons peut-être qu'il soit demain, au lieu de jeter l'exclusive à son égard. D'ailleurs si l'unité d'action est valable au plan syndical, pourquoi ne peut-elle pas être valable également au plan politique ? A nous d'apporter notre concours syndical puisque nous avons des divergences fondamentales avec le parti communiste français, pour qu'à l'intérieur de cette gauche les non communistes soient l'élément moteur et novateur de la gauche française de demain.

RELATIONS ENTRE ORGANISATIONS SYNDICALES ET FORMATIONS POLITIQUES

C'est cela le problème qui est posé à la C.F.D.T. et en clair il pose celui du type de relations entre les organisations syndicales et les formations politiques de gauche, plus exactement entre la C.F.D.T. et les formations politiques de gauche et bien sûr relation dans l'action et dans l'indépendance des uns et des autres. Il ne s'agit pas là d'une fuite en avant.

Certains pourraient croire que, depuis un certain nombre d'années à la C.F.D.T., nous sommes arrivés à cette conclusion que le syndicalisme ne peut pas atteindre ses objectifs et qu'il essaye de confier le soin de cette lutte aux partis politiques. Il ne s'agit nullement de cela.

Il y a des responsabilités propres au syndicalisme, il y en a qui sont des partis politiques, mais le mouvement ouvrier ne se fractionne pas, en syndicalisme, en politique et en familial. Le mouvement ouvrier s'il

veut être « un » n'a pas à se fractionner si c'est dans sa structuration, ça s'admet, si c'est dans ses objectifs finaux, ça ne s'admet pas.

Il faut donc travailler au renforcement de cette gauche qui passe par un renforcement d'abord du syndicalisme et en ce qui nous concerne de notre syndicalisme C.F.D.T. parce que c'est à celui-là que nous croyons. Et en travaillant à renforcer la C.F.D.T., nous travaillons à créer, à renforcer la gauche française, mais aussi à rénover, à aider les partis politiques de gauche et là-dessus j'ouvre une parenthèse, on nous dit :

QU'EST-CE QUE LA GAUCHE ?

C'est la bonne question.

La gauche ce n'est pas seulement de faire une politique sociale, hardie, de mettre en conformité son action quotidienne par rapport à ses objectifs. La gauche, elle met en cause le régime capitaliste dans lequel nous sommes, elle veut le transformer et créer une autre société.

On peut avoir de beaux programmes si on n'a pas cela comme objectif, on n'est pas de gauche dans la mesure où l'on s'intègre dans le régime capitaliste. Dans la mesure où l'on se trouve bien dans le régime actuel et qu'on pense que la meilleure formule est d'obtenir davantage de salaire, de biens, de confort, nous renforçons le capitaliste et nous nous installons dans la société de consommation qui est à la base de ce système capitaliste.

La gauche, c'est là que nous la trouvons.

Certes, il ne suffit pas de dire que l'on veut transformer la société, il faut aussi que dans le comportement quotidien, on ne mène pas une action d'intégration au régime ou de renforcement du capitaliste.

RENFORCER LA GAUCHE

Je voudrais dire aussi que lorsqu'on parle de prise de conscience, on nous a dit à cette tribune et j'ai écouté avec beaucoup d'at-

tention ces interventions, que nous devons travailler à l'éducation civique des travailleurs.

C'est très bien et il faut le faire, mais si nous travaillons à l'éducation civique c'est pourquoi ? C'est pour que ces travailleurs prennent des responsabilités dans la société. S'ils ont pris conscience de leur rôle ; ils prendront une part active dans la société, ils peuvent prendre cette orientation par la voie syndicale, mais ils peuvent la prendre par la voie politique et par les deux aussi.

Donc, inévitablement nous débouchons sur un renforcement des parties politiques non pas seulement par une prise de conscience, mais par une adhésion des travailleurs à un parti politique.

Je rends hommage à la fédération HA-CUI-TEX de l'avoir écrit en clair dans son rapport.

Il faut savoir ce que l'on veut, le jour où l'on aura pris conscience d'un certain nombre de chose, on doit travailler à les faire changer dans une organisation structurée, qu'elle soit syndicale, qu'elle soit politique et réjouissons-nous si demain il y a davantage de travailleurs qui rentrent dans les partis politiques.

LES TRAVAILLEURS SONT AUSSI DES CITOYENS

Il serait d'ailleurs temps que les travailleurs entrent dans les partis politiques qui n'ont pas seulement à être laissés à des intellectuels ou à une certaine minorité de la classe ouvrière.

Si en tant que travailleurs, ils doivent être syndiqués, en tant que citoyens ils ont le droit d'appartenir à un parti politique. Il n'y a rien d'anormal à cela, mais il y a aussi des tabous. Ha ! bien sûr il y a des tabous à faire tomber, à faire disparaître et ils sont nombreux et nous en trainons.

Cette classe ouvrière est excusable parce qu'on lui a montré la politique sous un mauvais jour, parce que l'on a rien fait pour l'éduquer dans ce sens là parce que l'éducation civique donnée

dans l'enseignement est très insuffisante.

Tout cela fait, on a l'impression, que de s'occuper de politique, c'est s'occuper de chose mauvaise. Alors non, mes camarades nous devons quant à nous travailler à développer tout cela dans nos organisations. Mais aussi farouchement nous devons sauvegarder l'indépendance de notre organisation et il n'y a pas de raison que nous n'y parvenions pas. Oh ! ce n'est pas simple parce que les exemples que nous avons en général font que le parti et l'organisation finissent par faire un et il faut que nous évitions cet écueil.

Où on est apolitique au sens bête du terme comme certaines confédérations ou alors, mes camarades, on sombre de l'autre côté en faisant qu'un entre parti et syndicat. Je ne suis pas un partisan systématique des 3^{mes} voix mais je pense que la C.F.D.T. peut très bien arriver à trouver une voie de liaison et d'action avec le politique pour rendre d'avantage de liberté et de responsabilités aux travailleurs.

Il est bien évident que par les revendications formulées concrètement comme l'heure pour s'exprimer dans l'entreprise concourent directement à nous permettre d'accroître cette prise de responsabilité et par conséquent de liberté.

L'ouvrirais une parenthèse, en mai-juin, on nous a reproché un certain nombre de choses du point de vue des méthodes de négociations, du point de vue de notre prise de position confédérale sur Pierre MENDES-FRANCE.

Il a été soulevé dans votre congrès et je dois l'aborder bien simplement. Il est très facile d'analyser le problème devant lequel nous nous sommes trouvés avec quelques semaines et quelques mois de recul.

LE PROBLEME PIERRE MENDES - FRANCE

Il faut savoir sur le problème

Pierre MENDES - FRANCE que cette décision a été prise le 29 mai, c'était la pagaille noire, le Général partait avec, dit-on, 240 kg de bagages dans son hélicoptère.

Des Ministres cherchaient à qui remettre leur démission, il n'y avait plus personne, POMPIDOU, seul se défendait comme il le pouvait. Le patronat tremblait et nous étions en discussions avec lui en ce moment-là, pour la métallurgie en particulier. Il était prêt à « passer sous la table » comme il l'a fait à certaines périodes de 1940, 42 et 43, les plus anciens s'en rappellent, une période bien difficile pour le pays.

Dans ce contexte là, on se trouvait sans pouvoir en France, il s'agissait de savoir si la C.F.D.T. aurait le courage de lancer un nom pour éventuellement prendre la direction du pays, ne serait-ce que provisoirement et avec une équipe au lieu de laisser le pouvoir à qui voudrait bien le prendre, fut-ce l'armée, fut-ce le parti communiste.

La C.F.D.T. a examiné tout ce contexte et en une paire d'heures ; elle ne voulait pas le faire le 28 mai, elle ne l'aurait sans doute pas fait le 30, c'est le 29 que cela s'est joué. Nous avons estimé de notre devoir de prendre cette responsabilité. Nous ne l'aurions pas prise, les événements auraient tourné différemment, les mêmes camarades nous auraient peut-être dit que nous n'avions pas été assez loin, que nous n'avions pas su prendre nos responsabilités.

NEGOCIATIONS DE GRENNELLE

Du point de vue des négociations, deuxième aspect que je vais relever devant vous pour dire aussi que nous avons lutté pour obtenir des négociations au plan inter-professionnel national le plus longtemps possible mais nous n'avons pas pu tenir la route. Plusieurs choses à cela, les avis étaient partagés dans la C.F.D.T., mais ce n'est pas cela le pire c'est que nous n'étions pas seuls.

Nous n'étions pas seuls et les autres organisations n'avaient pas

les mêmes positions que nous et un deuxième Grenelle, si nous avions pû l'obtenir, n'aurait pas suffi à régler les problèmes globaux qui se posaient à ce moment-là.

La C.F.D.T. sentait qu'elle ne pouvait pas maintenir les négociations interprofessionnelles globales, secteur nationalisé, public et privé, a proposé que le secteur de la fonction publique d'une part et le secteur privé d'autre part ou alors au pire les 3 secteurs : privé, publique et nationalisé, se réunissent séparément.

A ce sujet, la C.G.T. a déclaré très nettement son désaccord estimant que chacune de ses fédérations du secteur public et privé était souveraine et ferait ce que bon lui semblerait.

AUTOGESTION ET PARTICIPATION

C'est tout de même toujours dans cette même perspective de société d'hommes libres et responsables que nous devons situer l'autogestion qui doit être à la base même de cette société que nous voulons construire, car effectivement, c'est par l'autogestion que nous donnerons le plus de possibilité au plus grand nombre de travailleurs, au plus grand nombre de citoyens de participer à la vie sociale économique et politique de leur pays.

C'est dans cette perspective aussi que nous prendrons prochainement position sur la participation, qu'il s'agisse de l'entreprise, de la région ou de la nation, ce qui ne signifie pas que nous ne serons pas réalistes car nous avons bien sûr à tenir compte que nous ne sommes pas seuls, que nous n'avons pas le droit de nous laisser isoler et que nous avons demandé depuis longtemps des réformes tant du Sénat que du Conseil économique ainsi que la constitution de certaines assemblées régionales.

Le conseil confédéral a fixé quelques orientations ces jours derniers mais c'est au fur et à

mesure que nous y verrons clair sur les interventions gouvernementales que nous préciserons notre position. C'est dans cette perspective aussi que se situe le problème de l'unité d'action. D'ailleurs volontairement je ramène tous ces problèmes à la perspective finale, à notre but final.

UNITE D'ACTION

L'unité d'action, vous en avez beaucoup parlé, je n'ajouterai rien si ce n'est qu'elle est nécessaire, si difficile soit-elle, l'unité d'action c'est un moyen, cela a été dit à cette tribune pour renforcer l'efficacité syndicale. Ce n'est pas pour nous un but. Nous n'avons pas pour principe le pluralisme syndical, c'est clair, c'est net à la C.F.D.T. Nous aspirons à l'unité de la classe ouvrière, on l'a dit et il faut le répéter et le problème de l'unité d'action peut avoir son prolongement en matière d'unité syndicale un jour.

Ce n'est certes pas pour demain mais nous ne devons jamais dans nos orientations perdre de vue cet objectif souhaitable de l'unité syndicale. Mais l'unité d'action ne se fait pas avec du sentiment, l'unité d'action doit se faire dans la clarté mais elle doit aussi reposer sur notre force.

La C.F.D.T. n'a rien à craindre dans la mesure où ses cellules de base se fortifient, dans la mesure où elles se développent, dans la mesure où elles n'ont pas peur d'affronter les problèmes et jusqu'à maintenant elle l'a démontré, et on a eu du vent et de la marée et la C.F.D.T. est restée et elle restera.

Il faut que le pouvoir le sache malgré tous les croche-pieds qu'il est entrain de nous préparer.

Il faut être réaliste dans l'unité d'action, il faut une analyse très sérieuse des situations, non seulement au plan national qu'il soit fédéral ou confédéral mais au plan régional, départemental et des sections d'entreprises.

Nous n'avons pas à faire du sentiment dans ce domaine car si

nous voulons pratiquer l'unité d'action, il ne dépend pas que de nous qu'elle se réalise et la C.G.T. a beaucoup d'efforts à faire dans ce domaine, si elle veut que l'unité d'action claire, franche et loyale, puisse se réaliser au sein du syndicalisme français.

Un camarade a dit à cette tribune et il a raison que nous ferons avancer l'unité d'action par la base en portant les débats sur nos objectifs devant les travailleurs.

Nous n'avons rien à perdre de porter des débats de plus en plus à la lumière des enseignements de mai-juin devant les travailleurs. Si la C.F.D.T. en mai-juin ne s'était pas expliquée devant les travailleurs par des milliers de meetings qui se tenaient tous les jours, la revendication du pouvoir ouvrier et du droit syndical n'aurait pas passé en France et nous n'aurions pas obtenu le succès que nous avons connu et il est bien évident que c'est par là que la C.F.D.T. a marqué des points, non pas pour son prestige, ça c'est secondaire mais parce qu'elle était en longueur d'ondes avec la masse de l'opinion publique française et tout particulièrement des travailleurs.

NOTRE ACTION INTERNATIONALE

C'est dans cette perspective que se trace notre action internationale, car vouloir le socialisme, vouloir une société d'hommes libres et responsables, ce serait vraiment de l'utopie de croire que nous la réaliserons en France seulement. Les frontières n'existent plus ou presque plus et de plus en plus notre syndicalisme doit prendre une dimension internationale. Il y a de moins en moins de problèmes français, il y aura de moins en moins de problèmes européens au sens des six mais de plus en plus de problèmes de la grande Europe et des problèmes mondiaux auxquels tous les peuples seront affrontés et par conséquent tous les syndicalistes du globe.

L'internationalisme n'est pas mort. Il nous faut travailler d'avantage en coopération avec toutes les organisations syndicales sur le plan international. Ça posera à terme une adaptation de nos structures, même au plan international. Nous accueillons avec satisfaction la transformation de la C.I.S.C. en C.M.T. Nous savons que la C.I.S.L. et la F.S.M. sont en crise. Nous savons que de plus en plus, il y a des organisations qui n'ont plus d'affiliation internationale telle la Yougoslavie, parce qu'il y a des problèmes dans le syndicalisme international.

Là aussi la C.F.D.T., de par sa conception, de par son emprise sur les réalités quotidiennes, de par le contrôle que les militants et responsables exercent sur les uns et les autres pour que notre confédération ne se bureaucratise pas, est capable d'œuvrer avec d'autres et il y en a, qui, comme elle, pensent la même chose et sont prêts à faire les mêmes efforts pour que le syndicalisme international se renforce.

RENFORCER LES SECTIONS D'ENTREPRISES

Nous sommes donc, mes camarades, logiques avec notre but. Concordance dans le comportement quotidien, avec le but que nous nous sommes assignés. Nous ne sommes pas des utopiques, nous sommes peut-être des idéalistes, c'est même certain, mais nous sommes aussi des réalistes.

Tout cela, mes camarades, ça suppose de renforcer notre syndicalisme, de le renforcer en l'enracinant dans les entreprises, car nos cellules vivantes, nos cellules de base, ce sont les sections d'entreprises.

Si on perdait plusieurs dirigeants confédéraux à la fois, par exemple, s'ils étaient tous dans le même avion et que celui-ci s'écrase, ça poserait des problèmes sérieux, mais cela ne serait pas mortel pour la C.F.D.T., dans la mesure où ses sections

d'entreprises tiennent le coup. Mais tel ne serait pas le cas si on décapitait nos sections d'entreprises. C'est pourquoi nos efforts doivent être vers les entreprises et ne négliger aucun effort dans ce domaine.

UNE C.F.D.T. OUVERTE A TOUS

C'est d'abord une C.F.D.T. accueillante et ouverte à tous et à toutes les catégories, de l'ouvrier à l'ingénieur, de toutes les professions, des deux sexes, de tous les âges, de toutes les nationalités. Il n'y a pas de discrimination, le travailleur, qu'il soit français ou d'une nationalité étrangère, contribue par son travail à la vie économique du Pays. Il doit avoir comme l'autre qui est français le droit et la possibilité de participer à la vie syndicale.

AVEC AU LIEU DE POUR

Un camarade a dit hier à cette tribune, il faut de plus en plus qu'on travaille avec les travailleurs et non pas pour les travailleurs. Donnons davantage de place à l'Avec et beaucoup moins au Pour.

Il peut être préférable que des revendications mettent beaucoup plus longtemps pour aboutir, mais qu'elles aboutissent avec la participation des travailleurs. C'est cela une vraie participation, ce n'est pas une participation à la gaulliste, mais c'est une participation qui fait des hommes et des responsables.

DES EQUIPES DANS NOTRE ORGANISATION

Nous voulons une C.F.D.T. qui s'affirme par la qualité et la force du nombre, ce qui pose des problèmes d'information, une C.F.D.T. qui ait des cadres et des militants de plus en plus nombreux et compétents, car les problèmes sont complexes, une C.F.D.T. qui repose sur des équipes et non sur des personnalités.

Que serions-nous, mes camarades, sans le syndicalisme ?

Quelle dimension a-t-il donné à

notre vie le jour où on l'a découvert malgré tous les sacrifices qu'il nous demande. On sait très bien dans la classe ouvrière qu'il y aura toujours des militants, des travailleurs qui paieront ; c'est cela l'histoire ouvrière, mais quelle richesse.

Ce syndicalisme, avec tout ce qu'il nous apporte, a tendance à nous faire devenir des personnalités, a tendance à nous grandir individuellement et si nous ne sommes pas pris dans une équipe qui nous ramène à la dimension réelle et qui nous fait rester les pieds sur terre, nous risquons de nous prendre personnellement au sérieux.

Des organisations qui reposent sur des équipes et non sur des personnalités sont valables à tous les échelons. Il peut y avoir un état major confédéral, il peut y avoir des états-major de fédérations, d'unions départementales, d'unions locales, mais il peut y en avoir aussi dans les sections d'entreprises. Attention de ne pas être des dirigeants, des responsables qui faisons écran, c'est un danger qui nous guette si nous ne travaillons pas dans des équipes et si ces équipes ne font pas le point régulièrement et n'ont pas le courage de se recycler, de se resituer.

LA C.N.A.P. - LE F.A.S.

On a soulevé le problème ici et la camarade a bien fait de parler de la C.N.A.P. Je dirai simplement, et il faut le dire à des militants lors d'un congrès, on a fait une erreur d'analyse. Cette erreur est collective. Il faudra redresser notre caisse de grève.

Nous avons mis un rapport de cotisations - prestations de 1 à 12 pour le F.A.S. et de 1 à 8 pour la C.N.A.P., c'est-à-dire que pour payer une journée de grève, dans le cadre du F.A.S., il fallait avoir cotisé 12 mois, soit la possibilité d'une journée de grève tous les ans.

Qu'est-ce que c'est qu'une journée de grève par an pour les travailleurs français ? Pour la caisse de résistance c'est de l'ordre d'une

journée tous les 8 mois. C'est donc un rapport cotisation - prestation et l'exemple des organisations étrangères est que souvent les caisses de grèves ont un rapport cotisations - prestations, qui est de 1 à 5. Il faut donc que nous revoyons cela.

Ça nous demandera des efforts mais on ne tuera pas l'outil que, depuis 20 ans, nous avons essayé de mettre en place et qui a été un tremplin considérable pour notre action.

Mais je dirai que s'il y a aspect négatif, des camarades en ont été victimes, bien sûr, et ça a posé des explications à la base et cela n'a pas été facile, mais il faut dire aussi, et la presse n'en a pas toujours parlé, à part notre presse syndicale, c'est que l'on a tout de même versé 500 millions d'anciens francs en 67 et en 68.

Quand la C.G.T. nous attaque, qu'a-t-elle fait comme versement sur ses cotisations pour ses adhérents ?

500 millions, 250 millions en 67, autant pour les mois de mai - juin 68, ce n'est tout de même pas négligeable, je crois. Ça n'empêche que nous avons conscience du problème.

SE DONNER DES MOYENS FINANCIERS

Je ne voudrais pas terminer sans dire aussi qu'il faut que nos organisations aient conscience qu'il faut savoir se doter de moyens financiers. C'est difficile de percevoir les cotisations auprès des syndiqués, surtout lorsqu'il existe des organisations concurrentes qui font de la sous-enchère.

Nous ne ferons pas du syndicalisme sérieux à la dimension des problèmes de 1969-1975, avec des cotisations au rabais. Dans les pays étrangers où le syndicalisme est fort, on en arrive à l'heure de travail par semaine. Nous n'en sommes pas là en France. Il faudrait qu'au plus vite, on arrive à 2 h, ou 1 % du salaire.

Nous avons de nombreuses structures ce n'est pas par plaisir, nous avons de plus en plus de

besoins au niveau de l'organisation. Si nous n'avons pas les moyens suffisants, il est bien évident que nous aurons des difficultés de plus en plus accrues, car les idées ne suffisent pas, le dévouement ne suffit pas.

PREPARER LA REFLEXION DU CONGRES DE 1970

Une C.F.D.T. toujours plus ouverte sur le monde. Une C.F.D.T. qui réfléchisse de plus en plus aux problèmes, c'est là tout le prolongement qui se prépare, le prolongement qui va se faire pour arriver à notre congrès confédéral de 1970, où nous aurons à nous interroger sur notre stratégie globale.

A nous interroger non pas sur notre idéologie, car elle est suffisamment précise, mais on en parle insuffisamment dans notre organisation et les camarades l'ont dit. Nous aurons à poser un certain nombre d'exigences internationales, à revoir nos structures. Ah ! certes, certains diront, mais la C.F.D.T., est-ce qu'on n'a pas l'impression qu'elle est déboussolée ? Est-ce qu'on a pas l'impression que lors de tous ses congrès, elle recherche une nouvelle voie, un nouvel éclairage.

Mes camarades, la C.F.D.T. n'est pas une fin en soi, la CFDT est un moyen, comme la C.F.T.C. hier était pour nous un moyen. Demain la C.F.D.T. sera-t-elle encore ce moyen, l'avenir nous le dira... Ce que nous voulons dire par là, c'est que la C.F.D.T. s'adapte et vit avec l'époque dans laquelle elle agit et c'est là que les autres organisations syndicales, bien des fois, n'ont pas su ou pu en faire autant.

En 1947, nous avons franchi une étape, ensuite créé de véritables fédérations d'industrie à la place de nos fédérations de métiers. Nous avons passé 1964 et aussi vécu 1968.

La C.F.D.T. tient compte des réalités du monde dans lequel elle vit et c'est d'ailleurs cela qui fait que de plus en plus elle a audience accrue parce qu'elle est

plus apte à répondre aux problèmes concrets des travailleurs.

La vraie alternative à la société de consommation, c'est tout simplement cette voie vers cette société d'hommes libres et responsables.

DEVELOPPER LES VALEURS DE MAI-JUIN 68

L'acquis de mai-juin ne doit pas perdre de sa valeur. Nous devons travailler à l'accroître. Ne laissons pas étouffer ces valeurs dont mai-juin a été porteur et j'insiste sur les valeurs beaucoup plus que sur les résultats, ce qui ne signifie pas que nous ne devons pas consolider et améliorer les résultats.

UN CONGRES OU LES PROBLEMES SONT BIEN POSES

Je vous félicite pour votre très bon congrès.

Mes félicitations vont à tout le travail préparatoire qui a été fait par votre fédération de la base au sommet et du sommet à la base.

Importante participation ici non seulement par le nombre, par vos interventions et leurs qualités et aussi pour le déroulement de votre congrès : discipline, sérieux.

Quand on dit que des travailleurs ne sont pas capables de prendre des responsabilités, ceux qui affirment des choses pareilles feraient bien de faire un certain nombre de congrès syndicaux de la C.F.D.T. et ils y découvriraient

qu'il y a des valeurs et des compétences qu'ils oublient trop souvent.

Avant hier, je m'attrapais avec un patron de Toulouse qui a mis à la porte deux délégués parce que ces camarades (je m'excuse de l'expression) mettaient le bordel dans son entreprise. J'ai eu une grande discussion avec lui pour savoir ce que c'était que le bordel dans l'entreprise. Evidemment, ceux qui ont une opinion, ceux qui veulent vivre en hommes, tous ceux-là sont des gêneurs, mais il suffit d'avoir des congrès comme celui-ci pour sentir combien les vrais problèmes sont bien posés et que tous les espoirs sont permis.

CONCLUSIONS

Mes camarades, ce congrès est prometteur et je ne doute pas, bien que je le quitte avant la fin, que la valeur de vos travaux préjugent des décisions importantes que vous ne manquerez pas de prendre.

Je vous dis bonne continuation, bonne chance et n'oubliez pas que votre responsabilité est grande à la C.F.D.T. Vous êtes devenus une grande fédération. Vous avez su créer une unité, réformer vos structures, vous êtes aujourd'hui l'une des grandes fédérations de la C.F.D.T. La C.F.D.T. a besoin de vous, elle vous dit merci d'avance, car elle sait qu'avec vous elle ne sera pas déçue.

Il s'agit d'un très large extrait de l'intervention de Jean MAIRE au Congrès. Les titres sont de la rédaction d'HA-CUI-TEX.

Nous remercions à nouveau Jean MAIRE.

Il a apporté l'éclairage confédéral aux véritables problèmes qui sont posés à notre action syndicale quotidienne et qui étaient au centre des débats de notre congrès de Saint-Etienne.

interventions du président de notre fédération internationale et des délégations étrangères

VAN VAESMAEL Prosper, président de la Fédération Internationale textile, habillement CMT, a participé à tout le congrès et a fait une intervention le dimanche matin dont nous avons extrait l'essentiel.

C'est un devoir toujours agréable à remplir de vous faire part, à l'occasion de votre congrès, des salutations fraternelles que vous envoient vos camarades du textile, de l'habillement et du cuir, non seulement des pays voisins, de l'Europe, mais également des pays lointains, des autres continents, où nous avons des organisations affiliées ou des contacts réguliers et où nous nous efforçons, tous ensemble d'établir la solidarité mondiale entre tous les travailleurs de nos branches.

◆ UN CONGRES IMPORTANT :

Un congrès comme celui que nous vivons est un fait important, non seulement pour votre fédération du textile, du cuir et de l'habillement, et même pas seulement pour le syndicalisme français dont vous êtes sans aucune doute un des éléments les plus dynamiques.

Ce congrès est tout aussi important dans le cadre de notre fédération internationale dont vous êtes membres et à laquelle vous n'avez cessé d'apporter une collaboration toujours croissante.

En tant que représentant de notre fédération internationale, nous ne pouvons que nous réjouir de pouvoir assister à ce congrès remarquable, comme d'ailleurs votre précédent congrès à Epinal et faisant preuve d'un grand dynamisme, dynamisme de pensée et dynamisme d'action.

◆ L'ADAPTATION DU SYNDICALISME :

La vie bouillonnante de votre fédération ne peut passer inaperçue à tous ceux qui sont conscients des problèmes du syndicalisme moderne, de son adaptation et de son évolution.

C'est ainsi que les rapports de ce congrès doivent intéresser au plus haut degré nos camarades syndicalistes de tout pays. Et, particulièrement le rapport d'orientation est de nature à susciter le plus vif intérêt. En tout cas chez moi personnellement, et j'en suis certain aussi chez beaucoup de camarades, par exemple en Belgique,

où nous sommes occupés actuellement dans un groupe de travail au sein de la confédération des Syndicats Chrétiens à nous pencher sur des problèmes semblables tels que :

- l'adaptation des structures syndicales;
- la réforme de l'entreprise;
- la démocratisation de la société,
de la vie sociale,
de la vie économique,
de la vie politique,
de l'enseignement,
et des syndicats.

◆ UN EXEMPLE :

Sans vouloir — ou sans pouvoir — entrer ici dans l'examen des rapports qui ont été présentés à ce congrès, vous comprendrez que le rapport « sur la démocratie socialiste » demande de longues réflexions.

J'oserais quand même mettre ces rapports et le genre de travail que vous faites en exemple pour toutes nos organisations syndicales parce qu'ils reflètent vraiment les efforts de réflexion, efforts de repenser continuellement les problèmes et les situations, de redéfinir le syndicalisme, efforts de restructuration et efforts de rénovation.

◆ NOTRE ACTION INTERNATIONALE :

En ce qui concerne l'action de notre fédération internationale, il faut avouer qu'elle se situe principalement sur le plan européen. Nous faisons des efforts considérables dans les autres continents, tout comme l'Internationale de la C.I.S.L. d'ailleurs. Efforts qui portent difficilement des fruits.

Les travailleurs dans la plupart des pays nouveaux vivent dans un tel état de **pauvreté et surtout d'oppression capitaliste ou étatique** — le plus souvent les deux ensemble la main dans la main — qu'il leur est impossible de faire de vraies organisations syndicales efficaces.

L'avenir des travailleurs et du syndicalisme dans ces pays requiert la « révolution » des structures des systèmes et de la société.

◆ AU PLAN EUROPEEN :

En ce qui concerne notre action sur le plan Européen, nous avons fait des progrès au moins dans un domaine très important : celui de la coopération avec la C.I.S.L.

Un certain nombre de réunions ont été organisées en vue de sonder les points de vue réciproques et pour déterminer des positions communes. Ce dernier objectif, quoique l'atmosphère des discussions est excellente, ne semble pas toujours réalisable. Il faut souligner cependant que les différences de vues ne se situent pas au niveau des fédérations internationales mais proviennent plutôt des considérations et de problèmes au niveau des nations respectives.

Toutefois, il devient urgent d'amorcer ces actions communes. De graves crises d'adaptation frappent actuellement nos industries en Europe. Des milliers de travailleurs en sont victimes mais la gravité de leur sort ne semble pas émouvoir ni les gouvernements, ni les autorités européennes.

On continue à traiter ce problème comme un problème purement économique ou technique. Preuve en est les notes de la commission sur les problèmes de l'industrie textile européenne, notes purement technocrates et inspirées totalement par les industriels, et où les problèmes sociaux sont à peine frôlés.

Devant tout cela, nous ne pouvons plus hésiter à réagir énergiquement. Dans les jours prochains, nous examinerons avec nos organisations affiliées et celles de la C.I.S.L. les actions à mener et la stratégie à appliquer. Nous comptons fermement dans ce domaine sur l'appui et l'énergie de votre fédération l'une des plus dynamiques, je n'hésite pas à le dire, des syndicats européens.

◆ UN MONDE OPPRIME :

Et pour terminer, quelques mots sur la mission de notre fédération dans le monde, monde caractérisé par la pauvreté des masses, pauvreté qui n'est toutefois que l'apparence ou la conséquence d'un problème plus profond, les problèmes de l'injustice fondamentale, injustice sociale et injustice morale dans ce monde.

Aucun programme d'aide, aucune solution technique, économique, commerciale ou financière n'est valable aussi longtemps que subsistera dans ce monde l'état d'oppression, d'impuissance, de privation de liberté dans lesquels se trouvent les masses ouvrières des grands continents.

Voilà donc le tout premier point d'action d'une Internationale comme la nôtre : **il faut aider ces masses ouvrières pour acquérir la liberté d'agir, ensuite leur donner les moyens d'agir.** Et je répète l'action des travailleurs dans plusieurs de ces pays semble devoir impliquer la révolution des systèmes et des structures sociales.

◆ NOS PRINCIPES :

Dans ce domaine donc nous devons faire valoir dans le monde les principes qui nous inspirent et qui sont : la reconnaissance de la personne humaine, sa dignité, sa liberté et sa responsabilité.

Ce sont ces principes qui doivent sauvegarder la classe ouvrière et le syndicalisme contre un matérialisme aveugle, la servilité, la domination de pouvoirs étrangers, l'abus du pouvoir collectif, l'étatisation ou le fonctionnarisme impersonnel.

Le syndicalisme que nous voulons s'appuie et se développe sur l'activité propre des travailleurs, sur leur propre responsabilité et sur leur droit de participation à tous les échelons de la société.

Construire ce syndicalisme dans le monde, voilà essentiellement la mission de notre Internationale.

Et laissez-moi, pour terminer, souligner un point important : la raison d'être de notre Fédération Internationale. Sa volonté de solidarité internationale ne doit pas être cherchée dans un simple souci de concurrence ou de combat contre d'autres mouvements ou contre d'autres tendances qui travaillent dans le même domaine que nous.

◆ UNITE D'ACTION AU NIVEAU INTERNATIONAL :

Je dirai plus, notre action n'exclut nullement la coopération avec d'autres organisations, ceci toutefois sous quelques conditions essentielles.

Il faut tout d'abord que ces organisations soient des organisations démocratiques dans le plein sens du mot et dans les buts qu'elles poursuivent et dans les moyens qu'elles emploient : démocratique veut dire aussi que ces organisations doivent être dirigées par les travailleurs intéressés eux-mêmes et qu'elles ne soient pas sous une quelconque tutelle.

En deuxième lieu, les buts de n'importe quelle action commune doivent être bien précisés et bien circonscrits. La coopération entre les organisations ne les engage que pour la réalisation de ces buts, bien définis en commun accord.

En troisième lieu, la coopération doit se faire au pied d'égalité et dans le respect intégral de nos organisations, de leur autorité, de leur influence et de leur indépendance.

◆ CONCLUSIONS :

Il me reste à exprimer le vœu sincère que notre collaboration au sein de notre Fédération Internationale puisse dans l'avenir comme dans le passé être fidèle et constructive et que les actions de votre Fédération Française du Textile de l'Habillement et du Cuir soient couronnées de succès.

**

— La Fédération Textile-Habillement du D.G.B. d'Allemagne était représentée à notre congrès par Messieurs HEINZ WILHEM PAULUS et ERNST RINGELSTEIN qui ont adressé un message au congrès. L'intervention était traduite en français par notre camarade François TRAWALTER de Mulhouse :

Au nom de la Fédération Textile, Habillement de la République Fédérale, je voudrais vous remercier chaleureusement pour votre aimable invitation à votre 36ème congrès à ST-ETIENNE. Je voudrais également vous apporter les cordiales salutations de notre Président Karl BUSCHMANN qui regrette de ne pouvoir assister personnellement à votre congrès.

Votre invitation nous donne pour la première fois l'occasion de prendre contact avec vous-mêmes et avec votre Fédération pour discuter de nos problèmes communs.

Nous nous en réjouissons d'autant plus que votre secrétaire général a lui-même insisté sur cette nécessité dans ses paroles de bienvenue.

Nous suivons vos délégations avec beaucoup d'intérêts et cela nous sera d'une grande utilité pour notre activité future.

Vos structures syndicales sont certainement différentes des nôtres dans de nombreux domaines.

Comme vous le savez, nous n'avons pas en république Fédérale Allemande d'organisations syndicales qui se différencient selon leur appartenance politique ou selon leur idéologie.

Nous avons poursuivi avec succès le principe du syndicalisme unique dans lequel se trouvent tout autant les collègues chrétiens que socialistes pour faire aboutir nos revendications communes.

Les succès de notre syndicalisme sont une preuve convaincante de cette solidarité et de cette coopération.

Notre fédération qui est compétente pour une branche économique occupant 1 million de salariés, avec un chiffre d'affaire annuel de 32 milliards de D.M. soit 40 milliards de francs, compte actuellement 350 000 adhérents dont 54 % des femmes et beaucoup de jeunes.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous souhaitons à votre congrès un bon déroulement et exprimons le vœu que vos délibérations et votre travail futur soient couronnés de succès.

**

— Une délégation yougoslave était présente à notre congrès. Le camarade Mate UJEVIC a pris la parole, intervention traduite par un interprète yougoslave. Nous en reproduisons ci-après de larges extraits.

Permettez-moi d'abord, au nom de la Fédération des ouvriers de l'industrie et des mines de la Yougoslavie, comprenant également des cuivriers de l'industrie textile, des vêtements et du cuir, de vous remercier de l'invitation à participer à votre congrès et de saluer vous-même et les ouvriers que vous représentez, en vous souhaitant le succès dans le travail.

Je suis persuadé que les relations amicales entre nos organisations se développeront et se fortifieront dans le futur de plus en plus sur la base des principes de l'estime et de l'égalité mutuelle.

◆ LA LUTTE COMMUNE POUR LA PAIX :

Nous sommes d'avis que dans la période actuelle, il est nécessaire de développer davantage la coopération entre toutes les organisations syndicales dans le domaine de la solution des problèmes les plus importants qui se posent dans le monde contemporain.

Je considère que les travailleurs de tous les pays sont intéressés par une telle coopération. La lutte pour la paix dans le monde représente la question fondamentale de cette coopération, étant donné que sans paix il n'y a pas de progrès, ni de développement des nations.

◆ LE DROIT DE CHAQUE PEUPLE :

La paix peut être assurée par la lutte contre l'impérialisme, contre le partage du monde en blocs, contre tout ce qui provoque l'inégalité des nations du monde contemporain.

Pour cette raison, nous sommes intéressés par les rapports égaux en droits entre les petits et les grands peuples, par le droit de chaque peuple de décider indépendamment du destin de son développement, par le dépassement de l'abîme existant entre les pays développés et sous-développés.

Nous sommes très inquiets au sujet de l'aggravation de la situation internationale dans le monde, ce qui représente un danger sérieux pour la paix.

◆ L'INGERENCE INTOLÉRABLE DE CERTAINES GRANDES PUISSANCES :

La cause récente de l'aggravation de la situation internationale consiste en l'ingérence de certaines grandes puissances qui, par l'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, tâchent d'arrêter et d'empêcher leur libération politique et économique ultérieure et leur développement démocratique. L'aggression des Etats Unis contre le Viêt-nam, l'étouffement de la lutte pour la libération et le développement ultérieur de certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et l'occupation de la Tchécoslovaquie de la part de cinq pays du pacte de Varsovie le démontrent au mieux.

Nous considérons que chaque peuple doit décider lui-même des voies et des formes de son développement intérieur et pour cette raison, nous condamnons l'imposition de la volonté d'autrui de n'importe quelle part qu'elle arrive et par n'importe quelles raisons qu'elle se justifie.

En partant de ce point de vue, les syndicats et la classe ouvrière de la Yougoslavie ont condamné énergiquement l'agression des Etats Unis contre le Viêt-nam, l'agression d'Israël contre les pays arabes et l'occupation de la Tchécoslovaquie en tant qu'une violation évidente de la paix mondiale et de la liberté des nations. Nous nous employons vigoureusement pour le retrait des troupes étrangères du territoire de ces pays ainsi que des autres pays. Nous pensons qu'il faudrait faire des efforts dans le mouvement syndical pour empêcher la résurrection de la guerre froide.

L'intervention armée contre la Tchécoslovaquie est survenue afin d'empêcher le développement indépendant de ce pays socialiste. Elle est d'autant plus grave qu'elle est exécutée de la part des pays socialistes mentionnés, ce qui cause de graves conséquences dans le mouvement ouvrier mondial. De tels procédés ne sont pas propres au socialisme.

◆ NOUS CONNAISSONS VOTRE ACTION :

Nous connaissons bien les efforts de votre fédération pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour un développement démocratique de la société et pour un rôle toujours plus important du syndicat dans la vie du pays. Nous les avons suivis avec des expressions de sympathie et de solidarité.

◆ POUR UNE SOCIÉTÉ SOCIALISTE AUTOGÉRÉE :

Dans notre pays, nous faisons de grands efforts pour l'édification d'une société socialiste autogérée pour le droit du travailleur de participer de plus en plus à la prise des décisions concernant les résultats de son travail.

Nous considérons que l'autogestion fait partie intégrante de notre développement socialiste. Sans renforcement constant de l'autogestion, ne peuvent pas se développer nos rapports économiques et sociaux et la démocratie socialiste qui permet la participation directe de la classe ouvrière et des masses les plus larges dans la prise des décisions dans tous les domaines du développement et de la vie de la Yougoslavie.

Dans l'entreprise, les travailleurs décident directement et par l'intermédiaire des représentants qu'ils ont élus dans les organes de gestion, de toutes les questions liées à la marche de l'entreprise ainsi que des conditions de leur vie et de leur travail.

La réforme économique en Yougoslavie, dont l'application est soutenue d'une manière active par le syndicat, a donné jusqu'à présent de bons résultats.

L'autogestion continue à se développer, en augmentant l'influence du travailleur sur les cours de notre développement ultérieur.

Au cours des dernières années, le niveau de vie du travailleur dans notre pays s'est aussi élevé. Nous ne sommes pas contents du niveau de vie actuel et faisons les efforts pour l'élever. Ceci représente une des tâches permanentes de notre syndicat.

◆ CONCLUSIONS :

Chers camarades,

Permettez-moi de souhaiter encore une fois à votre congrès un travail efficace et fructueux et à votre fédération beaucoup de succès dans sa lutte et ses efforts pour la solution des problèmes des travailleurs de l'industrie textile, de l'habillement et du cuir de votre pays.

Je terminerai, en souhaitant le raffermissement de la collaboration et des liens qui existent entre nos deux fédérations et de l'amitié traditionnelle entre le peuple français et les peuples yougoslaves.